



Communiqué intersyndical n°4 – Précisions sur la procédure

Ce communiqué n'a pas vocation à se substituer aux communications officielles de la Direction. Il répond à une demande forte exprimée par les équipes sur les sites de Valence et Belle-Étoile, dans un contexte marqué par une carence manifeste de communication formelle.

L'intersyndicale n'a pas pour rôle de porter une parole officielle de l'entreprise. Les éléments partagés ici sont issus de réunions, échanges ou analyses en cours, et peuvent comporter des imprécisions ou être amenés à évoluer en fonction de décisions ou informations ultérieures. L'exercice vise uniquement à faire circuler une information minimale et utile aux salariés, dans l'état des connaissances au 6 mars 2026.

*Comme le rappelle un adage bien connu : « **La pire des communications, c'est l'absence de communication.** »*

Nous savons combien l'incertitude est pesante. Soyez assurés de notre mobilisation quotidienne.

Depuis l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, l'intersyndicale suit avec attention chaque étape du calendrier et veille à la circulation d'une information claire et utile à l'ensemble des salariés.

Voici les éléments à retenir à ce jour sur le déroulement de la procédure de cession.

1. Phase actuelle : amélioration des offres

Comme indiqué dans notre précédent communiqué, huit offres ou marques d'intérêt ont été déposées à la date limite du 23 février 2026.

Le processus est désormais entré dans la phase dite « d'amélioration » : chaque candidat peut compléter, préciser ou améliorer son offre, jusqu'à deux jours ouvrés avant la date de l'audience de cession.

2. Prochaine échéance : 17 mars 2026

Les administrateurs judiciaires ont fixé la date du 17 mars comme **jalon intermédiaire** pour challenger les offres et inviter chaque candidat à apporter des précisions, renforcer son projet et répondre à certaines demandes. Il ne s'agit pas d'une date de décision, mais d'un temps de travail pour faire progresser les propositions.

3. Rencontre des candidats : 24 et 25 mars 2026

Deux journées de rencontres directes avec les candidats sont prévues avec les représentants du personnel les 24 et 25 mars. L'objectif sera de pouvoir poser toutes les questions utiles sur les projets industriels, les garanties sociales, et les moyens financiers ; formuler des attentes précises sur les points encore flous ou absents des dossiers ; comparer les projets à l'aune des intérêts des salariés et de l'avenir des sites.

4. Audience de cession : horizon mi/fin avril 2026

Les administrateurs judiciaires ont déposé une requête auprès du tribunal pour demander la fixation d'une audience de cession à horizon mi/fin avril.

La date exacte sera communiquée dès sa fixation officielle par le tribunal. Pour mémoire, les candidats peuvent continuer à améliorer leur offre jusqu'à deux jours ouvrés avant cette audience.